

## Habilitation électrique BR chargé d'intervention générale, basse tension

### Objectifs

- ⇒ Etre capable d'exécuter (B1) ou de faire exécuter (B2, BR) des opérations verbales ou écrites au voisinage d'ouvrages ou d'installations électriques.
- ⇒ Etre capable de consigner une installation (BC).
- ⇒ Etre capable d'effectuer des opérations de remplacement, de connexion (BR) ou d'essai (BR, B2V).

### Programme

#### Programme théorique

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations ;
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure...
- Ouvrage ou installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels ;
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation ;
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations ;
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation ;
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risque et mise en œuvre ;
- Incendies et accidents sur ou à proximité des ouvrages et installations électriques.
- Les domaines d'intervention B1 - B2.
- Les spécificités des domaines BC - BR.

#### Programme pratique

- Exercices et opérations des différents titres

### Public

Salariés électriciens qualifiés concernés par les travaux de remplacement, de connexion ou d'essai.

**Prérequis** : être électricien B1 ou avoir suivi le stage B1-B2 pour les formations BR - BC

### Organisation

**Formateur** : Formateur habilitation électrique

**Durée du stage** : 3 jours (21 heures).

**Lieu du stage** : A définir

**Nombre de stagiaires** : 4 à 8 maximum

**Méthodes pédagogiques** :

Exposés, vidéos, échanges, études de cas, exercices, ateliers d'apprentissages, analyse de postes de travail...

**Moyens pédagogiques** :

Salle de cours, vidéo projecteur, diaporama, salle de simulation, Unité mobile de formation, matériels spécifiques à la branche d'activité...  
Les mémentos memento et guide pratique sont remis à chaque stagiaire.

**Méthodes d'évaluation / sanction** :

- \* Évaluation continue durant la formation
- \* Évaluation certificative en fin de formation

Le stagiaire évalué favorablement se voit délivrer un certificat d'habilitation d'une validité **de 36 mois**.

Conforme au :

- Décret N°2010-1118 du 22/09/2010
- Norme NF C18-510
  - UTE 18-510 //
  - UTE 18-530

